

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 12/210 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES PROJETS DE CONVENTIONS QUINQUENNALES DES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS DE CORSE

---

#### SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le neuf novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar  
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme RUGGERI Nathalie  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade

**ETAIENT ABSENTS : Mme et M.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424-34,

**VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

**VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2012 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2012,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** l'ouverture des sections d'apprentissage suivantes :

Centre de formation	Intitulé de la formation	Lieu de la formation	Niveau	Capacité d'accueil	Reconduction /ouverture
<b>CFAA SARTENE</b>	BAC PRO Vente Conseil en Alimentation	Sartène	IV	12	Ouverture
	BAC PRO Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole option « système à dominante élevage »	Sartène	IV	12	Ouverture
<b>CFA 2B</b>	BAC PRO Commercialisation et Services en Restauration	Furiani	IV	15	Ouverture
	BAC PRO Cuisine	Furiani	IV	15	Ouverture
	BAC PRO Gestion Administration	Furiani	IV	15	Ouverture
<b>CFA ACOR (Académie de Corse)</b>	CAP Gestion des déchets, propreté urbaine	EREA Ajaccio	V	12	Ouverture

<b>Institut Consulaire de Formation CCI 2A</b>	Vendeur Conseiller Commercial	Ajaccio	IV	17	Ouverture
<b>Institut Méditerranéen de Formation CCI 2B</b>	Vendeur Conseiller Commercial	Borgo	IV	15	Reconduction

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions afférentes, les conventions d'application ainsi que les éventuels avenants.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 novembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**Objet : Ouvertures de sections d'apprentissage**

Le développement de l'apprentissage est un enjeu important pour la Corse car il permet d'optimiser l'insertion des jeunes dans le tissu économique insulaire.

Ainsi, la Collectivité Territoriale de Corse a signé le 29 juillet 2011, pour la période 2011-2015 avec l'Etat, un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens pour le développement et la modernisation de l'apprentissage.

Dans la logique de ce développement et conformément aux orientations prises par la Collectivité Territoriale de Corse à travers les différents documents stratégiques (CPRDFP, COM apprentissage), le présent rapport vous propose l'ouverture de nouvelles sections d'apprentissage dans les différents CFA du territoire.

Centre de formation	Intitulé de la formation	Lieu de la formation	Niveau	Capacité d'accueil	Reconduction /ouverture
<b>CFAA SARTENE</b>	BAC PRO Vente Conseil en Alimentation	Sartène	IV	12	Ouverture
	BAC PRO Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole option « système à dominante élevage »	Sartène	IV	12	Ouverture
<b>CFA 2B</b>	BAC PRO Commercialisation et Services en Restauration	Furiani	IV	15	Ouverture
	BAC PRO Cuisine	Furiani	IV	15	Ouverture
	BAC PRO Gestion Administration	Furiani	IV	15	Ouverture
<b>CFA ACOR</b>	CAP Gestion des déchets, propreté urbaine	EREA Ajaccio	V	12	Ouverture
<b>Institut Consulaire de Formation CCI 2A</b>	Vendeur Conseiller Commercial	Ajaccio	IV	17	Ouverture
<b>Institut Méditerranéen de Formation CCI 2B</b>	Vendeur Conseiller Commercial	Borgo	IV	15	Reconduction

Je vous prie de bien vouloir en délibérer